

Des espaces vélos sécurisés

Le service est ouvert à tous les voyageurs des transports en commun franciliens détenteurs d'une carte Navigo.

Tarif de 10 à 30 euros pour un abonnement annuel.

Réservez votre place sans tarder : le nombre de places étant limité, les emplacements seront attribués au fur et à mesure de la réception des demandes.

Comment faire pour bénéficier du service Véligo ?

Vous pouvez prendre connaissance des modalités d'inscription et des conditions spécifiques d'utilisation du service Véligo en consultant le panneau d'information installé sur la façade principale de la consigne.



Astuces

Le voyageur doit veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation.

Attention : pour des raisons de sécurité, notamment avec le plan Vigipirate, les espaces Véligo n'intègrent pas de casier pour stocker vos affaires.



Le STIF **imagine, organise et finance** les transports publics **pour tous les Franciliens**.

Au cœur du réseau de transports d'Île-de-France, le **STIF fédère tous les acteurs** (voyageurs, élus, constructeurs, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures...), **investit et innove** pour améliorer le service rendu aux voyageurs.

Il **décide et pilote** les projets de développement et de modernisation de tous les transports, dont il confie l'exploitation à des transporteurs.

Le STIF, composé de la Région Île-de-France, de la Ville de Paris et des sept autres départements franciliens, **porte ainsi la vision de l'ensemble des transports d'Île-de-France** (train-rer, métro, tramway, bus...).

La modernisation des gares franciliennes constitue un des défis majeurs pour l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, transporteurs, acteurs économiques, etc.).

Dans ce contexte, le **STIF développe avec les opérateurs une politique régionale** visant à assurer aux voyageurs une bonne qualité de service, notamment par l'amélioration des conditions de déplacement.

Il importe d'**optimiser l'insertion de la gare dans la ville** par un traitement complet des accès, mais également de l'intérieur des gares avec des services de transport offerts aux voyageurs au cours de leurs déplacements (information, accessibilité...).



Véligo

Transports en Île-de-France



Véligo en quelques mots

Le vélo est plus qu'un loisir, c'est un mode de déplacement. C'est pourquoi le STIF met en place une politique de stationnement vélo avec le développement d'espaces Véligo dans toute l'Île-de-France.

L'objectif du STIF est d'inciter à utiliser le vélo pour **rejoindre les transports en commun**.

Le STIF prévoit ainsi de mettre en place dans chaque gare, chaque nouvelle station de métro, tramway ou bus des espaces Véligo, garantissant un stationnement vélo de qualité, sécurisé et facilement identifiable.

Développé par le STIF, le projet Véligo est cofinancé et mis en œuvre avec les opérateurs de transport ou les collectivités. Il s'inscrit dans une **politique globale du STIF pour favoriser les échanges et la mobilité pour des gares plus accessibles, plus agréables et plus écologiques**.

Du concept à la mise en œuvre

L'objectif du STIF est de créer **20 000 nouvelles places vélos d'ici 2020**.

À terme, tous les pôles de transport franciliens seront équipés d'abris et/ou de consignes Véligo (gares train-rer, stations de métro, de tram et de bus).

La maîtrise d'ouvrage des espaces Véligo peut être assurée soit par les collectivités, soit par les opérateurs de transport.

Les consignes Véligo en service

Seine-et-Marne [77]

- Chelles-Gournay, 98 places
- Combs-la-Ville – Quincy, 108 places
- Fontainebleau-Avon, 112 places
- Lognes, 40 places
- Torcy, 100 places
- Val d'Europe, 56 places
- Villeparisis – Mitry-le-Neuf, 40 places

Yvelines [78]

- Le Vésinet – Le Pecq, 184 places
- Rambouillet, 40 places
- Saint-Quentin-en-Yvelines, 230 places
- Sartrouville, 88 places
- Trappes, 40 places

Essonne [91]

- Athis-Mons/Tram 7, 32 places
- Bussy-Saint-Antoine, 40 places
- Corbeil-Essonnes, 56 places

Hauts-de-Seine [92]

- Gennevilliers, 40 places
- Meudon, 40 places
- Rueil-Malmaison, 448 places

Seine-Saint-Denis [93]

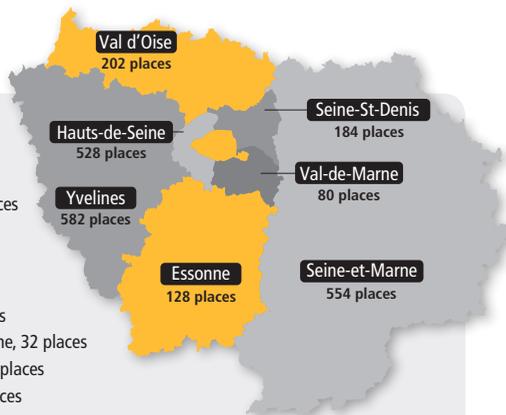
- Épinay-Villetaneuse, 40 places
- Le Bourget, 56 places
- Saint-Denis, 56 places
- Saint-Denis Université, 32 places

Val-de-Marne [94]

- Créteil Pompadour, 40 places
- Ivry-sur-Seine, 40 places

Val d'Oise [95]

- Cergy-Préfecture, 50 places
- Liesse Saint-Ouen-l'Aumône, 32 places
- Montigny-Beauchamp, 40 places
- Neuville-Université, 32 places
- Pont de Bezons, 48 places



La liste des espaces Véligo (consignes et abris) est consultable sur le site stif.info



La solution Véligo, le choix de la qualité

Véligo est un service de stationnement des vélos en abri ou consigne sécurisée proche des gares et stations. Ces espaces vous permettent d'utiliser vos vélos régulièrement pour vous rendre à la gare, sans craindre d'éventuels vandalismes.

	Abri	Consigne
Proximité de la gare ou de la station (70 mètres maximum)	✓	✓
Identification facile (logo Véligo commun à l'ensemble de l'Île-de-France)	✓	✓
Capacité d'accueil minimale	20 places	30 places
Espaces sécurisés avec des arceaux permettant d'accrocher le cadre et les roues des vélos pour plus de sécurité	✓	✓
Espaces abrités, propres et bien éclairés (fonctionnement avec des détecteurs de présence, sensibles à la luminosité extérieure et qui ne génèrent aucun gaspillage d'énergie)	✓	✓
Accès avec la carte Navigo (abonnement annuel payant)		✓
Vidéo-protection		✓
Utilisation réservée en priorité aux utilisateurs des transports en commun		✓
Affichage des renseignements utiles sur le service Véligo à l'extérieur de l'espace		✓
Signature d'une charte par les utilisateurs (au moment de l'abonnement) sur les règles d'usage et de service		✓

